

**de mise en vigueur**

du 25 novembre 2020

---

**LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD**

vu le préavis de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

*arrête*

**Art. 1**

<sup>1</sup> Les lois ci-après du 6 novembre 2018, publiées dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 20 novembre 2018, entrent en vigueur avec effet au 1er décembre 2020 :

- a. loi du 6 novembre 2018 sur les moyens d'identification électronique et le portail sécurisé des prestations en ligne de l'Etat (LCyber) (BLV 172.67);
- b. loi du 6 novembre 2018 modifiant celle du 28 octobre 2008 sur la procédure administrative (BLV 173.36).

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 25 novembre 2020.

La présidente:

*N. Gorrite*

Le chancelier:

*V. Grandjean*

Date de publication : 1er décembre 2020